

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 22 JANVIER 2002

TRACTANDA

1. PV de la dernière assemblée du 9 octobre 2001 (Il ne sera pas lu, à disposition au secrétariat communal à Sâles, durant les heures d'ouverture.)
2. Budgets 2002 (Ils ne seront pas lus, les documents sont à disposition au secrétariat communal à Sâles, durant les heures d'ouverture.)
 - a) de fonctionnement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) d'investissement
 - achat d'un véhicule utilitaire
 - aménagement d'un trottoir devant le HLM La Roseyre
 - réfection de la route Sâles-Maules (renouvellement du tapis)
 - réfection de la façade de l'Auberge de La Couronne
 - frais d'étude pour l'implantation d'un abri PC à Maules
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
3. Réception des jeunes citoyens nés en 1983
4. Divers

Présidence: M. Gérald Guillaume, syndic

Membres présents: 98

Scrutateurs: **MM. Pierre-Alain Menoud** (Sâles), **Michel Monney** (Rueyres-Treyfayes), **Bernard Oberson** (Au Village, Sâles) et **Guy Seydoux** (Sâles)

Mardi 22 janvier 2002, 20 h 20

En préambule à cette troisième assemblée de la nouvelle Commune de Sâles qui recense, ce jour, 1237 âmes, **M. Gérald Guillaume** formule ses meilleurs vœux de santé, de prospérité et de joie à l'assemblée.

Il souligne la présence réjouissante d'anciens syndics qui, forts de leur expérience, pourront ainsi apporter des compléments intéressants aux débats.

Il adresse ses mots de bienvenue aux jeunes citoyens nés en 1983, qui seront fêtés dans le point 3 du tractanda.

Un mot de remerciement va aux organisateurs du camp de ski 2002 du Cercle scolaire de Sâles, qui s'est déroulé du 14 au 18 janvier 2002 à Ovronnaz: «Une telle entreprise fait partie des moments d'agrément de la vie communautaire», souligne-t-il.

M. le président communique que les quatre recours déposés contre le renvoi, pour études, du projet d'abri PC à Maules ont été rejetés par l'autorité préfectorale (M. Placide Meyer), en date du 29 décembre 2001.

Aucune modification n'est portée à l'ordre du jour.

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 9 octobre 2001

Il est approuvé à l'unanimité, sans aucune remarque.

2. Budgets 2002

a) de fonctionnement

rapport de la Commission financière

M. le syndic souligne les difficultés à établir un budget, la Commune de Sâles se trouvant toujours dans une période de transition. «Nous n'avons pas le recul nécessaire pour faire des comparaisons vu que les comptes de 2001 ne sont pas encore bouclés».

Le budget de fonctionnement prévoit un déficit de Fr. 55'572,90 pour un total de charges de Fr. 3'224'602,90. Il n'y a cependant pas lieu de prévoir une augmentation des taxes et d'impôts. **M. Gérald Guillaume** explique que la marge de manœuvre reste faible. En prenant en compte l'accroissement des charges de l'Hôpital du Sud fribourgeois (HSF), les soins spéciaux des homes médicalisés et l'ambulance, ce ne sont pas moins de Fr. 90'000.-- supplémentaires qui grèvent le budget 2002. Il rappelle l'économie réalisée par le passage de la nouvelle commune en classe 6.

Avant de commenter certains postes, **M. le syndic** met le doigt sur deux erreurs constatées récemment: une sous-estimation des recettes de la forêt de Fr. 50'000.-- et une sous-estimation de Fr. 50'000.-- de charges dans le poste épuration. Celles-ci n'ont cependant aucune incidence sur le résultat final. Il s'agira toutefois d'en tenir compte lors de la comparaison avec les comptes définitifs.

Dans son commentaire, **M. le président** précise que les salaires de l'ensemble du personnel communal sont imputés à l'administration; ils seront ensuite répartis dans les dicastères par des imputations internes. Les charges du CO de la Gruyère augmentent de 10% depuis 2001. Les travaux dans les salles de classe s'effectueront selon un tournus, commencé en été 2001 avec l'école de Rueyres-Treyfayes. Fr. 10'000.-- sont prévus pour la mise en place d'une

bibliothèque scolaire, selon un projet de Mme Sylviane Girard, de Maules. Aucun montant n'est affecté aux tailles communales, un règlement global étant en cours de discussion avec la Paroisse de Sâles. La facture finale de ces tailles devra être approuvée par l'assemblée communale.

La participation au déficit du Foyer St-Joseph à Sâles s'élève à Fr. 33'550.--. A titre comparatif, le budget 2001 prévoyait Fr. 100'000.--. Selon **M. Jean-José Ruffieux** (Maules), président du conseil de direction du Foyer St-Joseph à Sâles, déficit il y aura, mais il sera moins important que prévu, quand bien même les résultats 2001 ne sont pas encore connus.

Les subventions, Fr. 25'000.--, ont été estimées avec prudence, notamment à cause de l'incertitude liée au bois bostryché.

Prudence également avec les rentrées fiscales. L'impôt sur les personnes physiques se monte à Fr. 1'480'000.--. Une augmentation de 4% est prévue, selon le barème du Service cantonal des contributions qui propose une fourchette de 3 à 7%. L'estimation précise demeure difficile en raison de l'arrivée de nouveaux contribuables et du changement de la loi fiscale au 1^{er} janvier 2001. Les taxations définitives des personnes physiques n'interviendront qu'à la fin 2002, voire au début 2003.

Les routes bénéficieront d'un entretien minimum, Fr. 15'000.--, alors que divers travaux sont prévus dans les bâtiments communaux: Fr. 18'000.-- pour la réfection du toit de la ferme communale à Maules (il est prévu une participation du fermier locataire), Fr. 16'700.-- pour la chapellenie de Maules et Fr. 15'000.-- pour la réfection des toilettes de l'ancien bâtiment scolaire à Sâles, classe de M. Gabriel Gendre.

Président et rapporteur de la Commission financière, **M. Jean-Claude Donzallaz** (Maules) avance que, par manque de chiffres réels ensuite de la fusion (les comptes de 2001 n'étant pas bouclés), la Commission financière fait confiance à l'Exécutif pour l'élaboration de ce budget. Il relève que les grosses dépenses sont généralement des charges liées (santé, école,...). De ce fait, la Commission financière demande à l'assemblée d'accepter ce budget de fonctionnement.

L'assemblée peut s'exprimer:

M. André Descloux (Maules) demande à quoi correspond le montant de Fr. 204'000.-- de participation à l'AIMPGPS et il aimerait connaître la signification de cette abréviation.

M. Gérard Guillaume lui fait remarquer que ce chapitre appartient au budget d'investissement et non de fonctionnement, avant de lui fournir l'explication souhaitée. Ce montant comprend la reprise de la dette de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et de la Paroisse de Sâles. La phase de construction de l'épuration est terminée. La reprise de la dette globale par les communes s'étale sur cinq ans.

M. André Descloux demande quel ruisseau est concerné par le poste endiguement.

M. le syndic lui indique qu'il s'agit du Pissant, dont le curage devient une urgence.

M. André Descloux trouve exorbitant le montant de Fr. 43'000.-- affecté à l'achat de fournitures scolaires.

Responsable du dicastère des écoles, **M. Damien Morand** lui explique que ce montant correspond aux charges cumulées de chaque classe, selon un budget établi par la Commission scolaire.

M. André Descloux aimerait savoir si l'achat de matériel informatique est compris dans ce montant de Fr. 43'000.--.

Réponse de **M. Gérald Guillaume**: les achats informatiques prévus en 2000 et 2001 ont été effectués. Ce montant ne concerne donc que la fourniture scolaire et, dans la mesure du possible, le Conseil communal essaie de suivre le budget établi par la Commission scolaire.

M. Jean-Pierre Oberson (Maules), reprenant les propos de M. Jean-Claude Donzallaz au sujet des charges liées, demande la moyenne par habitant.

M. Gérald Guillaume signale que cette moyenne n'a pas été calculée. Elle n'apporterait pas de grands enseignements. L'important reste le montant global. Puis il répète que ces charges liées alourdissent considérablement le budget des communes. A ce titre, l'Association des communes fribourgeoises entend saisir le Conseil d'Etat. Ce dernier devra entreprendre une étude à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** soumet le budget de fonctionnement 2002 au vote.

S'exprimant à mains levées, l'assemblée approuve le budget de fonctionnement 2002 par 97 voix sur 98. Une abstention.

b) d'investissement

- achat d'un véhicule utilitaire
- aménagement d'un trottoir devant le HLM La Roseyre
- réfection de la route Sâles-Maules (renouvellement du tapis)
- réfection de la façade de l'Auberge de La Couronne
- frais d'étude pour l'implantation d'un abri PC à Maules

rapport de la Commission financière

Le budget d'investissement prévoit un excédent de charges de Fr. 132'000.-- sur un total de Fr. 649'000.--.

M. Gérald Guillaume passe en revue quelques postes. Il souligne notamment la nécessité, pour des motifs de sécurité, d'aménager un trottoir de la voie de chemin de fer à l'HLM La Roseyre, à Sâles, pour Fr. 35'000.--. Il évoque aussi la réfection de la route Sâles – Maules (Fr. 70'000.--).

Responsable du dicastère des routes, **M. Nicolas Savary** souligne que, après quatre – cinq ans de rapiécages réduits souvent à néant par les intempéries hivernales, ces travaux sont indispensables.

L'achat d'un véhicule et d'une remorque pour les travaux de l'édilité en coûtera quelque Fr. 45'000.--. En fonction des offres, l'Exécutif optera pour un véhicule de type Jeep pick-up. Fr. 20'000.-- serviront à l'étude de faisabilité du futur abri PC à Maules et Fr. 25'000.-- concernent la réfection de la façade Sud – Ouest de l'Auberge de La Couronne à Sâles.

Le financement, reprend **M. le syndic**, sera assuré par la subvention de fusion pour le véhicule et l'abri PC, les locations futures pour le café et par les disponibilités sur crédit bancaire pour la route de Sâles-Maules.

M. Jean-Claude Donzallaz (Maules) s'exprime au nom de la Commission financière. Les investissements prévus en 2002 sont réduits au strict minimum et sont tous de première nécessité pour la sécurité, déclare-t-il. La Commission financière invite les citoyennes et citoyens à accepter le budget d'investissement 2002 tel que présenté.

L'assemblée a la parole:

M. André Descloux (Maules) demande si la façade du café est isolée et en matériaux durs.

Responsable du dicastère des bâtiments, **M. Jean-Marc Seydoux** lui indique qu'elle est actuellement en éternit. L'offre date de 2000, elle ne prévoit pas d'isolation.

M. Jean-Marie Pasquier (Maules) se demande ce que la Commune va faire des Fr. 20'000.-- affectés à l'abri PC de Maules. Il rappelle que Fr. 70'000.--, puis Fr. 10'000.-- avaient déjà été votés par l'assemblée de l'ancienne Commune de Maules.

M. Gérald Guillaume indique que le dossier sera complètement repris. Des personnes avisées et compétentes seront sollicitées et conseilleront le Conseil communal. L'idée consiste à étudier un projet pour l'ensemble de la parcelle. Il existe déjà plusieurs variantes. Il s'agit d'une parcelle de 8000 m² et il n'est pas question d'altérer le caractère bucolique du village de Maules.

M. Jean-Marie Pasquier précise que cette parcelle se situe en PAD obligatoire incluant deux propriétaires. Il demande ensuite si les propriétaires, MM. José Menoud et Gérald Menoud, de Maules, ont été contactés.

M. le syndic lui répond que non dans le sens où la décision de renvoi du projet d'abri PC de Maules faisait l'objet de quatre recours. Le rejet de ceux-ci n'a été connu que le 31 décembre 2001. Dans l'intervalle, le Conseil communal n'a pas eu le temps de contacter les propriétaires en question. Le dossier sera empoigné très prochainement.

Le budget d'investissement 2002 est soumis au vote à mains levées. Il est accepté par 97 citoyens; une opposition; aucune abstention.

3. Réception des jeunes citoyens nés en 1983

M. le syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyens, jeunes gens nés en 1983. Sur les 14 personnes invitées, 11 ont répondu présent, une s'étant excusée. Il les invite à s'exprimer sur les choix de la commune. Votre esprit critique servira à construire des projets

novateurs, déclare-t-il. Il formule ensuite ses vœux de réussite pour leurs études et leur avenir professionnel.

M. Gérard Guillaume se fend ensuite d'une rétrospective de l'année 1983, via quelques faits marquants. Il rappelle que, cette année-là, les grands qui menaient ce Monde portaient les traits de Ronald Reagan, Youri Andropov, François Mitterrand, Margareth Thatcher et... Pierre Aubert, alors président de la Confédération.

Après quoi, le **secrétaire communal** appelle respectivement, selon l'ordre alphabétique, Mlle Laura Charrière (Romanens), M. Gilles Gobet (Romanens), M. Philippe Gremaud (Maules), M. Marc-Henri Guillaume (Sâles), Mlle Cindy Menoud (Sâles), Mlle Sandrine Oberson (Sâles), Mlle Sylviane Oberson (Rueyres-Treyfayes), Mlle Cindy Overney (Maules), Mlle Véronique Pasquier (Maules), Mlle Lydiane Pittet (Sâles), Mlle Mélanie Ruffieux (Maules), M. Mathieu Seydoux (Sâles), Mlle Emmanuelle Sudan (Sâles) et Mlle Delphine Yerly (Sâles), afin de recevoir un cadeau (un livre, «CH 1983», rétrospective de l'année 1983 en Suisse et dans le Monde) des mains de M. le syndic et de Mme Valentine Menoud, boursière communale.

4. Divers

M. le président dispense quelques informations.

L'abattoir de Sâles sera fermé le 30 mars 2002, conformément à une visite des lieux que Mme Anne-Florence Piguet, adjointe au vétérinaire cantonal, a effectuée le 21 janvier courant en compagnie de MM. Nicolas Savary et Charly Brodard, représentants de l'Exécutif. Les travaux sont trop conséquents afin d'envisager des modifications. Ce local aura une autre affectation, mais celle-ci n'est pas encore définie.

M. le syndic regrette le problème lancinant des chiens errants. Des citoyens de Maules l'ont abordé récemment à cet effet, déplorant le laxisme de certains propriétaires. Aussi, si ces derniers ne prennent pas de dispositions, faudra-t-il songer à faire intervenir la gendarmerie.

L'assemblée communale dite des comptes aura lieu, en principe, vers la fin avril 2002.

Après quoi, la discussion est ouverte.

M. Victor Oberson (Maules) s'inquiète de la différence entre la vitesse autorisée à la montée du village de Maules (60 km/h) et celle permise à la descente (80 km/h).

M. Nicolas Savary lui explique que ces deux panneaux doivent être modifiés en vue d'une harmonisation, comme indiqué lors de la précédente assemblée communale, du 9 octobre 2001.

M. Pascal Pittet (Sâles) se demande s'il ne serait pas possible de grouper les envois de factures.

M. le président précise que la décision d'échelonner les factures a été prise par le Conseil communal. Il souligne aussi que cette situation est liée à la mise en route des différents

programmes informatiques. Ce qui n'empêche pas que la question pourra être réétudiée dans un proche avenir.

M. Jean-Claude Savary (Sâles) regrette la fermeture de l'abattoir. Il souligne que le vétérinaire cantonal devait, à l'époque, proposer des solutions de remplacement. Il ne l'a pas fait. Et d'interroger: «Est-ce pour cela qu'il a délégué son adjointe pour la fermeture de l'abattoir?»

M. Nicolas Savary rappelle qu'en 1998 déjà, l'Exécutif de Sâles avait demandé à M. Loup de proposer une solution avec les communes avoisinantes. En l'an 2000, une lettre de ce dernier mentionnait que l'abattoir de Châtel était sous-exploité et que des projets allaient naître à Bulle et à Marsens. La nouvelle adjointe, souligne **M. Nicolas Savary**, s'est montrée intransigeante. Avant de constater que la Commune a gagné deux ans par rapport à la date de fermeture initialement prévue.

M. Gérald Guillaume ajoute, en guise de complément, que les montants à investir pour un assainissement des lieux seraient très conséquents.

M. Jean-Marie Pasquier (Maules) demande sur la base de quel règlement communal est facturée la taxe 2001 sur les déchets. Il précise qu'il existe des points de ramassage à Rueyres-Treyfayes, Maules et Romanens, tandis qu'à Sâles, c'est la méthode du porte-à-porte qui est en vigueur.

M. le syndic s'en réfère à la convention de fusion qui prévoit que tant que les règlements ne sont pas harmonisés, ce sont ceux en vigueur dans les anciennes communes qui prévalent. Il indique aussi qu'à Sâles, les points de ramassage sont sur le point d'être réglés, les emplacements étant déjà définis. M. Gabriel Pasquier, employé communal responsable de l'édilité, a dû faire face à des tâches plus urgentes. Il précise enfin que la différence sur la facture est très faible.

M. Jean-Marie Pasquier met en doute la quasi-similitude des factures, estimant que le minutage n'est pas le même selon la méthode appliquée.

M. Marcel Menoud (Sâles) propose que le chemin venant de la propriété de M. Régis Seydoux (Sâles) vers la forêt de l'Essert devrait être communal. Il argumente en mentionnant l'importance du convoiement des billons.

M. le syndic souligne que le Conseil communal a déjà enregistré quelques remarques inverses, afin d'éviter l'accroissement du trafic routier et sa vitesse.

M. Pascal Dénervaud (Sâles) fait remarquer que, à Sâles, sur les panneaux indicateurs «Carrefour avec priorité de droite», le terme carrefour ne comporte pas de «s». Il s'inquiète sur les responsabilités en cas d'accident dans les carrefours suivants.

S'ensuit une discussion tout azimut sur la signalisation routière.

M. Gérald Guillaume note que, à l'intérieur du village de Sâles, la priorité de droite est applicable et que cette annotation sert attirer l'attention du conducteur sur cette règle.

M. Nicolas Savary conclut en expliquant que la priorité de droite est en vigueur aux trois entrées de Sâles. En mettant un «s» au substantif carrefour, cela pourrait porter préjudice au carrefour vers Bumotec, où il y a précisément perte de priorité.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** clôt cette assemblée communale sur le coup de 21 h 55, non sans avoir remercié l'assistance pour ses avis et son intérêt pour les affaires communales.

La soirée se termine par l'habituel et apprécié verre de l'amitié.

Le secrétaire



Le syndic

